

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 04 mars 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 27/02/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, MME BONNET Céline (Procuration de MME BLANCO Caroline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 27/02/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. COSQUER Cyril), MME BLANCO Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. COSQUER Cyril (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZE Emile), MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. PAULIN Samuel.

Absents : M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME VERGNES Brigitte.

N° DEL2024-01 : Procès-verbal de séance du conseil municipal du 4 décembre 2023
– Approbation.

Conformément au règlement intérieur, chaque séance de Conseil municipal donne lieu à établissement d'un procès-verbal lequel est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 a été dressé et communiqué avec la note de synthèse de séance.

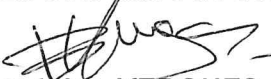
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le règlement intérieur du conseil municipal,
- Vu le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 ci-annexé

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2023.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance


Brigitte VERGNES

Le Maire

Thierry DUFOUR

